Pays Centre Ouest Bretagne
Bro Kornôg Kreiz Breizh

**COMPTE RENDU**

# Comité syndical

| Date : 18 septembre 2024 | Lieu : Gourin |
|---|---|

**Présents votants :** Annick Barré, Dominique Cogen, Renée Courtel, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Sandra Le Nouvel, Jean-Charles Lohé, Rémy Le Vot, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Bernard Saliou, Patrick Urien et Éléonore Kogler.

**Titulaires excusées :** Tugdual Braban, Éric Prigent, Guillaume Robic.

**Présents non votants :** Hervé Le Gall, Directeur du Pays COB, Mathilde Vaulay Chargée de mission SCoT et mobilité du Pays COB, Jean-Luc Canté représentant du CECCOB auprès de la sous-préfecture de Chateaulin

**Animation de la réunion :** Jean-Charles Lohé, Président du Pays COB,

**Rédaction du compte-rendu** : Hervé Le Gall et Mathilde Vaulay.

## Ordre du jour

1) Validation CR du CS du 3 juillet 2024
2) MOBILITE : Présentation des missions et des actions menées par la plateforme Wimoov
3) MOBILITE : Point sur la rencontre du 10 septembre avec le Vice-Président à la Mobilité du Conseil régional de Bretagne
4) SCoT : Présentation des préconisations de la Commission SCoT du Pays COB du 30 août
5) Filière Bois Energie : Validation de la réponse à l'appel à projet ADEME concernant les équipements nécessaires à la mise en œuvre de la filière
6) SANTE : information sur la situation du CHRU de Carhaix et démarches
7) Calendrier des instances et actions du Pays COB

Jean-Charles Lohé constate que le quorum du comité syndical est atteint.

Il ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Il annonce les élus excusés ainsi que Daniel Caillarec co-délégué du Conseil de Développement.

Il présente les membres invités : Mathilde Vaulay et Hervé Le Gall en leur qualité d'agents du PETR Pays COB, les représentants de l'association Wimoov et Jean-Luc Canté représentant le CECCOB.

Dominique Cogen est nommé secrétaire de séance.

## 1. Validation CR du Comité syndical du 3 juillet 2024

Le Président demande aux élus s'ils ont des remarques, compléments ou ajustements à émettre relatifs au projet de compte-rendu du Comité syndical du 3 juillet.

- Le procès-verbal du comité syndical du 3 juillet est validé à l'unanimité.

## 2. MOBILITE : Présentation des missions et des actions menées par la plateforme Wimoov

Jean-Charles Lohé donne la parole à Dominique Cogen, délégué à la Mobilité du PETR Pays COB.

Dominique Cogen introduit Wimoov qui est implanté sur le territoire COB depuis 4 ans. Leurs représentants sont invités pour présenter leurs missions et les actions menées sur le territoire

Dominique Cogen les remercie et donne la parole à Benoît Dupont directeur territorial de Wimoov.

Benoît Dupont indique que Wimoov est une association loi 1901 qui a plus de 25 ans d'existence. Sa mission est d'accompagnement des publics vers les mobilités durables et responsables : Autonomie de la personne vis-à-vis de la mobilité. Wimoov représente 250 salariés un peu partout en France. 2 conseillers mobilité sont dédiés au territoire COB.

*Benoît Dupont s'appuie sur un support de présentation qui est associé en pièce jointe au présent compte-rendu.*

L'action de Wimoov est engagée par des prescripteurs ; c'est-à-dire par des acteurs du social, de l'insertion, des collectivités qui adressent des bénéficiaires dans le besoin de mobilité à Wimoov. L'association engage ensuite un parcours d'accompagnement (au changement) du bénéficiaire.

Des tests de mobilités correspondant à des diagnostics sont réalisés en début d'accompagnement pour identifier le profil de la personne et les actions spécifiques à mettre en place pour chaque situation.

Benoît Dupont présente ensuite les indicateurs des accompagnements menés sur le Pays COB :

- En 2023 c'est 282 accompagnements (70% des accompagnements sur le COB)
- Profils sur 73 communes différentes
- Moyenne de 90 jours d'accompagnements

Il précise que 229 personnes ont été orientées vers la plateforme en 2023 et 198 accompagnements réalisés. La différence entre ces 2 chiffres s'explique car certaines personnes ont trouvé un emploi, ont eu l'info et sont autonomes, ou ne sont plus joignable.

En présentant les accompagnements menés sur les 5 EPCI du territoire, il note une demande plus importante sur Monts d'Arrée Communauté. Cette situation amène Wimoov a souhaité ouvrir une permanence en plus sur MAC

Benoît Dupont indique que malgré les difficultés de mobilité liées au contexte rural du territoire, les personnes développent des astuces (autostop, covoiturage…) pour mener leur mobilité. La limite des astuces se pose sur la question : Comment intégrer une continuité de mobilité dans un emploi avec contraintes horaires ?

Il spécifie que l'usage partagé de la voiture est assez développé sur le territoire COB : autostop, covoit…

Concernant les pratiques de mobilités, il apparaît que beaucoup de tickets à l'unité sont vendus pour l'utilisation des transports en commun. Cette situation serait issue d'une difficulté à se projeter et à prendre abonnement de la part des personnes en insertion.

Benoît Dupont constate également que les propriétaires de voitures ont le plus de mal à évaluer le coût mobilité : ils ne prennent pas toujours en compte l'assurance, les réparations…

63 % des répondants, suite à un accompagnement Wimoov, considère une amélioration de leur mobilité en fin de parcours.

En fin d'intervention, il indique que les conseillers mobilité dédiés au territoire sont : Lisa Le Vasseur et Baptiste Olive.

Catherine Henry demande comment a été financé le parc de véhicules en prêt .

Benoît Dupont indique que l'association essaie de trouver des financements. De plus, des collectivités – comme la Région – mettent à disposition d'associations leurs véhicules lors des renouvellements de leurs véhicules de service. Il précise que cette démarche va être accentuée en s'appuyant sur le dispositif Terr moov et devrait permettre de mutualiser les services

Jean-Charles Lohé demande comment sont organisées les permanences par EPCI ? sont-elles bien identifiées ?

Benoît Dupont indique que ces permanences sont toujours les mêmes endroits. En général dans les locaux des Maisons France services. Selon les besoins, des nouveaux lieux de permanence ; voir des lieux ponctuels d'accueil physique au plus prêt des besoins des personnes orientées vers Wimoov.

A l'issue de ces éléments, Dominique Cogen propose un rappel ou présentation synthétique du dispositif Terrmoov , projet porté par Wimoov. Il indique qu'il s'agit d'un « laboratoire de mobilité en milieu rural sur 3 EPCI au niveau national, dont Poher Communauté.

Hoel CUMUNEL de Wimoov présente le cadre des expérimentations de Terrmoov. Le but à terme est de transposer à l'échelle nationale cette démarche. Il s'agit de mobiliser un territoire et ses acteurs, pour booster les enjeux mobilités rapidement. Il prend pour exemple :

- Première action sur Poher Communauté : VéliPoher, location de vélos
- Déploiement de véhicules partagés dans les bourgs : voiture, vélos, scooter
- Réflexion sur un taxibus pour liaisons avec Carhaix

L'objet de l'expérimentation est de faciliter notamment le transport vers les lieux d'emplois : s'adapter aux horaires atypiques. Il reste à consolider les actions sur les horaires, l'optimisation des trajets. Hoel CUMUNEL exprime la chance d'avoir 4 personnes à temps plein pour développer cette expérimentation.

Rémy Le Vot constate une moindre présence de Wimoov sur la CCKB en 2023-2024.

Benoît Dupont acquiesce et indique que l'équipe a été quelque peu diminuée chroniquement. Il précise que la situation s'est améliorée depuis la rentrée et espère une stabilisation durable.

Rémy Le Vot indique que la CCKB n'a pas été avisée de la situation et qu'elle a découvert après des défauts de permanence. Il considère que la collectivité doit être informé en 1er lieu.

Benoît Dupont présente ses excuses sur ce sujet. Il indique d'autre part développer une itinérance des services par l'intermédiaire de la plateforme Win prévue pour des liens directs avec les partenaires.

Sandra Le Nouvel demande sur ce sujet qu'une attention soit portée sur les outils numériques en considérant qu'il peut être un élément d'exclusion plutôt que de liens pour une partie de la population.

Jan-Charles Lohé remercie les représentants de Wimoov.

## 3. MOBILITE : Point sur la rencontre du 10 septembre avec le Vice-Président à la Mobilité du Conseil régional de Bretagne

Jean-Charles Lohé laisse la parole à Dominique Cogen.

Dominique Cogen rappelle le rendez-vous du mardi 10 septembre, avec le Vice-Président Climat, Mobilités de la Région Bretagne.

Il reprend l'objet du rendez-vous sollicité : Le Pays COB a souhaité cette rencontre avec Monsieur Mickaël Quernez, Vice-Président de la Région Bretagne, au sujet de la création de Bretagne Mobilités (syndicat mixte – SRU).

Deux objectifs à cette rencontre :

1. Se tenir informé des nouvelles avancées concernant le projet ;
2. Poser des questions sur différents points afin de les éclaircir conformément aux échanges du Bureau du PETR du 26 juin dernier :
    - La stratégie de mobilité du Pays COB et le lien avec le contrat opérationnel de mobilité ;
    - Le financement de la création du syndicat Bretagne Mobilités et du Contrat Local de Mobilité (CLM) par bassin de mobilité (11 pour la Région Bretagne dont celui du territoire du Centre Ouest Bretagne) ;

- La taxe additionnelle de séjour ;
- L'accompagnement en ingénierie des territoires ;
- L'éventuelle réorientation de l'enveloppe budgétaire du renforcement BreizhGo

Dominique COGEN reprend ensuite les réponses qui ont été portées par le Vice-président de la Région :

Le syndicat mixte – Bretagne Mobilités est créé dans le but :

1. D'avoir une meilleure coordination de l'offre sur le territoire breton ;
2. De créer une billettique homogène entre les différents départements ;
3. D'élaborer des études et de mettre en place un observatoire des mobilités ;
4. D'avoir une information simple et accessible.

Dominique COGEN complète son compte-rendu en indiquant que :

- Le Président ou la Présidente de Bretagne Mobilités sera un élu régional ;
- Bretagne Mobilités a pour volonté de porter le SERM (Service Express Régional Métropolitain), la Région a reçu un avis favorable à sa candidature au SERM ;
- Un kit complet de présentation de Bretagne Mobilités a été envoyé aux 60 EPCI.

Dominique COGEN expose la composition prévue du syndicat mixte – SRU – Bretagne Mobilités

- 11 bassins de mobilité en Bretagne ;
- Des interbassins pour certains Comités Locaux de Mobilité (CLM) ;
- L'interbassin rennais qui sera statutaire ;
- La Région Bretagne est également en discussion pour associer une représentation des régions Normandie et Pays de La Loire au projet.

Du côté de La Gouvernance, il est visé une gouvernance à deux niveaux :

- Approche régionale avec le comité syndical pour une meilleure lecture des mobilités en Bretagne
- Approche locale avec la mise en place des Comités Locaux de Mobilité (CLM) sur chaque bassin de mobilité.

Dominique Cogen précise que chaque CLM doit désigner un Président qui sera automatiquement Vice-Président de Bretagne Mobilités ;

- Chaque CLM a sa propre gouvernance mais avec un cadre règlementaire commun ;
- Possibilité d'associer le PETR – Pays du Centre Ouest Bretagne mais il n'aura pas le droit de vote ;
- Chaque CLM associera un ou 2 conseillers régionaux

La question a été posée de savoir si la stratégie de mobilité du Pays COB pourra devenir le contrat opérationnel de mobilité (COM) du bassin de mobilité COB (obligatoire par la loi LOM). Mickaël Quernez a répondu qu'en effet la stratégie Mobilité pourra servir le COM. Il note que le Pays COB a un train d'avance en tant que bassin de mobilité puisqu'il y a une habitude de travail en commun des 5 EPCI au sein du Pays. Sur d'autres territoires, il y aura cette marche à franchir.

Concernant le financement de la création du syndicat – Bretagne Mobilités et du CLM, il est prévu un coût pour créer le syndicat mixte (budget général) – Bretagne Mobilités de 2 millions d'euros : 50% financé par la Région et 50% financé par un principe de solidarité (centimes d'€/hab) et une quote-part Korrigo.

Le financement pour les collectivités du COB sera de 0,15 cts / hab. Dominique COGEN indique que ce montant apparaît accessible pour les EPCI du Pays COB ; d'autant que les EPCI-AOM seront accompagnées par la Région pour de l'ingénierie afin de structurer leurs projets : 2 agents de la Région Bretagne seront dédiés à l'animation des CLM.

Eric Prigent considère que ce montant apparaît raisonnable.

Bernard Saliou demande si une taxe de séjour additionnelle sera mise en œuvre par le Région Bretagne pour financer le syndicat – Bretagne Mobilités.

Il est précisé que le département du Finistère institue déjà une taxe additionnelle de 10 % au tarif de la taxe de séjour décidé par l'EPCI. Dominique Cogen précise que cette démarche n'est pas d'actualité car cette taxe est actuellement instaurée uniquement en Ile de France, pour Ile de France Mobilités et nécessite un cadre législatif pour être déployée sur l'ensemble des Régions. Il précise que dans tous les cas, si la taxe devait être mise en place – selon les dispositifs d'un texte de loi, la somme de 2 euros ne sera pas une valeur absolue : il y aura discussion au sein de la Région. Néanmoins elle serait appliquée uniformément sur les territoires bretons, et modulée selon la typologie des hébergements.

Jean-Charles Lohé indique que la question sur la réorientation de la somme de 450 000 euros, actuellement dédiée au renforcement BreizhGo, vers d'autres projets a été posée avec notamment la proposition d'appui aux transports à la demande qui fonctionnent bien sur le territoire.

Sandra Le Nouvel indique que la CCKB n'est pas favorable à reporter le budget des renforts de ligne sur le TRAD. Elle précise que la CCKB souhaite que le budget reste sur de l'innovation et des services supplémentaires ; c'est-à-dire pour transport complémentaire, pas pour l'existant.

Dominique Cogen a indiqué que Mickaël Quernez considère que l'enveloppe budgétaire de 450 000 euros n'est pas sanctuarisée. Il veut attendre la fin de l'expérimentation pour en tirer des conclusions puis ce sera au CLM de décider.

Concernant le projet BreizhGo express Rennes-Châteaulin, Monsieur Quernez a informé les élus que les Délégations de Service Public ont été lancées, l'analyse des offres est en cours. Il indique que le coût est très élevé : c'est un sujet du SERM.

Dominique Cogen conclut sa présentation en indiquant que le rendez-vous a permis d'éclairer le cadre et les objectifs de la création du syndicat – Bretagne Mobilités. Il précise qu'il convient à présent d'étudier

les documents remis aux EPCI et propose d'en échanger au sein du comité de pilotage de la Statégie mobilité du COB.

Rémy Le Vot demande où en est l'action de déploiement de l'auto-stop partagé.

Dominique Cogen indique que les démarches vont être réengagées dans les semaines à venir.

Hervé Le Gall profite de la question pour présenter Lucie Baquer qui vient de rejoindre l'équipe du Pays COB depuis le 12 août en qualité de chargée de mission mobilité notamment pour déployer les actions d'auto-stop partagé.

Rémy Le Vot revient sur les évaluations portant les renforts de lignes Breizh Go en indiquant qu'il s'agit de navettes nouvelles entre Carhaix et Rostrenen et pas vers Loudéac.

## 4. SCoT : Présentation des préconisations de la Commission SCoT du Pays COB du 30 août

Jean-Charles Lohé prend la parole :

Par délibération en date du 23 avril 2018, le comité syndical du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne a prescrit l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale (SCoT) dans le cadre des règles d'urbanisme applicables. Cette délibération a également permis de lancer la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Depuis le Comité syndical du 16 octobre 2023, qui a permis de valider, à l'unanimité l'arrêt du SCoT, les démarches de consultation officielles ont été réalisées. Cela a d'abord impliqué la sollicitation des Personnes Publiques Associées, puis la mise en œuvre de l'enquête publique relative au projet de SCoT.

Les avis des Personnes Publiques Associées sont, dans une très grande majorité, des avis favorables avec réserve.

Nous avons été surpris par le caractère défavorable de l'avis qui nous a été communiqué le 4 juillet par la commission d'enquête.

Les avis des Personnes Publiques Associées et contributions du public nous amènent à réécrire certaines prescriptions et préciser les arguments de notre projet SCoT. Ces éléments sont repris par la commission d'enquête présentant des conclusions qui nous apparaissent sévères et sur certains aspects au-delà de la compétence d'un SCoT.

On peut en effet être dubitatif que la commission d'enquête :

- exprime « un sentiment » sur le projet porté les élus du territoire ;
- formule des exigences vis-à-vis du SCOT qui non seulement ne figurent pas dans les textes mais apparaissent impossibles à atteindre dans un document d'urbanisme. Elle surestime ainsi les possibilités d'un SCOT : le SCoT est un document de planification qui ne dispose pas de moyens opérationnels.
- remette en cause l'adhésion consensuelle au projet avec seulement 4 avis défavorables (anti SRADDET) des communes sur 78 ;

- ne considère pas la volonté du territoire de préserver les espaces naturels qui sont au cœur du projet commun du Pays COB porté par les 5 communautés de communes et également l'avis favorable de 3 Commissions Locales de l'Eau du territoire.

Sur ce sujet, il convient d'affirmer que le PETR Pays COB est l'un des deux seuls Pays en Bretagne à avoir engagé, depuis décembre 2023 :

- un travail de réflexion et de concertation - ouvert à tous les habitants - autour des adaptations climatiques qui seront nécessaires au territoire notamment pour préserver la ressource en eau. Il est possible de citer en exemple la journée dédiée à ce sujet le 26 juin dernier à Brennilis ;
- la mise en œuvre d'une filière bois énergie qui se structure en Société Coopérative d'Intérêt Collectif, et non en établissement public, pour :
    - Equiper les chaufferies du territoire SANS recourir aux énergies fossiles
    - Promouvoir le développement durable des haies,
    - Préserver les cours d'eau (leur quantité et qualité),

  Il est à souligner l'engagement collectif public et associatif inédit autour de ce projet.

Il me semble également important de rappeler sur la dimension environnementale que le Pays COB développe en :

- accompagnant les 5 communautés de communes dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial lié à la réduction des émissions de CO2 ;
- portant des actions de santé et environnement depuis 2 ans.

Dans ces éléments en faveur de l'environnement, je n'oublie pas les démarches engagées par les communautés de communes du territoire.

Ces actions concrètes portées par le Pays nous amènent à considérer l'avis de la Commission d'enquête comme une injustice.

Durant l'été, pour prendre de la hauteur, suite à cet avis, nous avons consulté les Préfets du Finistère et Côtes d'Armor, la Région Bretagne et les 3 Directions Départementales des Territoires et de la Mer, l'ADEUPa (l'agence de l'urbanisme de Brest Métropole qui nous accompagne depuis le début du SCoT) et le cabinet d'avocats Lexcap– hors territoire - spécialisé en urbanisme et les co-délégués du Conseil de Développement. Tous ces acteurs et partenaires de la vie publique sont UNANIMES pour saluer l'engagement des élus du territoire autour du SCoT et confirmer que l'avis de la commission d'enquête est sévère.

Le cabinet d'avocats Lexcap nous a apporté son regard juridique par l'intermédiaire de Maître Rouhaud, qui considère que :

« C'est un projet de qualité. Il faut rappeler qu'il s'agit d'un premier SCoT, sur un territoire complexe de par sa taille (2500 km² ; 5 EPCI) et sa situation sur 3 départements. »

Ainsi, il parait important de considérer que la mise en œuvre du 1er SCoT du territoire COB est nécessaire pour :

- Garantir la préservation de notre environnement inscrit au SCoT : notamment l'instauration de zones tampons autour des réservoirs de biodiversité réglementaires, la préservation des talus, des haies qui sont essentielles à notre écosystème et pour éviter les ruissellements ;

- Préserver et valoriser le riche patrimoine du territoire comme prévu par le projet de SCoT
- Permettre une armature territoriale officielle et éviter un affaiblissement des pôles principaux et l'ensemble de leur activité ;
- Permettre un arbitrage et une organisation sur les zones d'activités économiques et ainsi éviter des décisions d'implantation sans limite et ni cohérence ;
- Garantir des règles sur l'implantation des commerces pour ne pas fragiliser les centres-bourgs ;
- Eviter une urbanisation sans limite sur tout le territoire et des décisions à l'arbitrage des Préfets sans maîtrise des collectivités locales ;
- Maîtriser son destin collectivement face aux dispositions nationales et régionales qui devront s'appliquer et qui s'imposeront au territoire.

Jean-Charles Lohé sollicite Sandra Le Nouvel en sa qualité de Vice-présidente au SCoT. Elle acquiesce les propos du Président. Elle indique que ce premier SCOT est très attendu. Il est le préalable à l'ensemble des documents d'urbanisme locaux, pour éviter que les erreurs du passé soient reconduites.

Elle précise que l'armature territoriale a été remarquée et saluée par la majorité des avis. C'est une première base extrêmement importante.

Concernant la trajectoire ZAN, issue de la loi Climat et résilience, Sandra le Nouvel rappelle que le SCoT du Pays COB est l'un des premiers SCOT à respecter l'objectif ZAN. C'est important dans un secteur où l'agriculture est un enjeu majeur, favorable ; le SCoT défend la préservation des territoires agricoles. Elle poursuit son intervention en spécifiant que les trames environnementales sont également soulignées dans les avis.

Sandra Le Nouvel considère que les remarques des PPA sont conformes à leurs approches et domaines de compétences. Concernant le rapport de la commission d'enquête, elle souligne les remarques de fond sur les éléments de compétences du SCOT. Elle réfute cependant les arguments qui ne sont pas dans les attributions d'un SCoT, ni les considérations de l'ordre su sentiments exprimés. Elle rappelle ensuite les éléments à bien motiver dans le dossier SCoT :

- L'enjeu de la vacance en raison du coût élevé de la rénovation et la faible mobilisation de porteurs de projet ;
- Les niveaux de densités avec un effort à faire, qui est partagé par les membres de la commission SCoT, en raison de l'impact sur le logement avec une diminution du nombre de logements et une diminution légère des enveloppes foncières, dont on ne peut pas encore évaluer.

Sandra Le Nouvel précise que le travail va être fait par un agent du PETR Pays COB avec l'appui de ADEUPa et de l'avocat accompagnant le projet depuis l'été.

Elle reprend les arguments du Président en indiquant que la pire des choses serait de ne pas avoir de document SCoT. Cette situation laisserait à l'Etat le soin de nous dire ce qu'on peut faire. Pour rappel le SCoT permet aussi d'organiser la planification. Ainsi avec un SCoT en vigueur, les collectivités pourront et devront s'équiper d'un document d'urbanisme compatible.

Jean-Charles Lohé reprend la parole :

Au-delà de cette perception concernant la commission d'enquête, il convient de bien considérer que la compétence SCoT portée par le Pays COB doit être abordée et menée en considérant les avis et remarques relevant du domaine du SCoT.

Après échanges avec les élus de la Commission SCoT du Pays, en responsabilité et lucidité, il nous apparaît nécessaire de :

- Procéder aux ajustements nécessaires en prenant en compte les derniers indices fiables, notamment en matière de démographie ;
- Consolider les argumentaires de notre projet afin de renforcer sa cohérence ;
- Répondre à l'ensemble des Personnes Publiques Associées, au public et à la commission d'enquête ;
- Disposer d'un SCoT afin d'éviter toute iniquité territoriale ;
- De pouvoir se doter d'un véritable document support qui servira de base pour développer les documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire .

Cette proposition est formulée dans l'intérêt du territoire, sans volonté de clivage mais en responsabilité de nos mandats respectifs d'élu.e.s communaux et intercommunaux, selon les compétences effectives allouées à un SCoT. Notre rôle n'est pas d'être partisan mais d'affirmer un projet le plus équilibré possible permettant l'essor progressif du territoire avec une attention de développement durable.

Jean-Charles Lohé donne la parole à Hervé Le Gall pour présenter les étapes de travail prévues suite aux avis transmis au Pays :

Hervé Le Gall expose les démarches à mener :

1. Réactualiser les données du projet : Travail de cartographie et mise à disposition de données par ADEUPa ➔ 2 mois
2. Ajustements des prescriptions et compléments des argumentaires en tenant compte des avis des Personnes Publiques associées, du public et de la commission d'enquête par les agents du PETR Pays COB ➔ 3 mois
3. Vérifier la cohérence juridique du dossier, des argumentaires et compléments du dossier pour répondre aux Personnes Publiques Associées, au public et à la commission d'enquête par Maître ROUHAUD ➔ 1 mois
4. Soumettre les travaux des étapes 1. à 2. à la commission SCoT et au Conseil de développement – organe de concertation avec la société civile - avant proposition au Comité syndical pour approbation.

Jean-Charles Lohé donne la parole aux élus du Comité syndical.

Bernard Saliou rejoint les propos du Président et de la Vice-Présidente. Il considère que la commission a formulé des exigences vis-à-vis du SCOT qui, non seulement, ne figurent pas dans les textes mais apparaissent impossibles à atteindre dans un document d'urbanisme. Il prend les exemples suivants :

- « Le projet de SCOT [...] ne porte pas d'objectif de décarbonation de la construction, [...] » Bernard Saliou indique que la décarbonisation de la construction n'est pas prévue dans les attributions du SCoT. Néanmoins le PETR a une ambition sur le sujet puisque qu'un COT est engagé avec l'ADEME, les 5 EPCI et la Région Bretagne

- « Le SCOT ne justifie pas suffisamment le projet de création d'emplois qui permettrait de capter de nouveaux actifs, et manque d'ambitions en matière de diversification de l'emploi. » Le Développement économique n'est pas une compétence du Pays mais des communautés de communes. Néanmoins, elle coordonne des actions emploi-formation dans le secteur médico-social et d'attractivité des médecins. Les EPCI déploient tous des actions économiques qui amènent à maintenir ou créer des emplois.

- « Si la commission est parfaitement consciente des difficultés et obstacles mis en avant à juste titre par le maître d'ouvrage en matière de résorption de la vacance, il n'y a pas dans le document présenté de tentative pour enrayer cette dynamique à travers des actions novatrices. » « En outre, la mise en place d'outils à l'échelle du pays aurait un caractère plus pertinent que de le déléguer à chaque intercommunalité, à tout le moins la probabilité de lancer une dynamique vertueuse serait plus élevée, même en l'absence de compétences réglementaires clairement identifiées. ». Ce positionnement de la commission d'enquête nous donne une prescription politique : ce que l'on doit faire ET ensuite reconnaît que ce sujet n'est pas de la compétence d'un SCoT.

- « Le coût global pour la collectivité de produire en extension n'est pas mis en relation avec le coût global en réhabilitation [...] ». La compétence du SCoT est de planifier et poser le cadre au territoire en matière d'urbanisme. Il n'a pas les moyens de mener des études opérationnelles sur le sujet.

Sandra Le Nouvel indique largement partager l'intervention de Bernard Saliou et considère que le rapport des commissaires enquêteurs se trompe de sujets. En étant missionnés par un tribunal, la situation interpelle. Elle indique que le PETR ne manquera pas d'en faire part au Président du Tribunal Administratif, considérant qu'il est important qu'il y ait un retour sur ces sujets.

Plus personne ne prenant la parole, Jean-Charles Lohé soumet au vote la délibération de poursuite de la procédure.

Les élu.e.s, à l'unanimité :

- approuvent la poursuite de la procédure d'élaboration du SCOT du Pays COB en vue de son approbation et ce, après avoir réalisé les analyses et modifications nécessaires pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, conformément aux dispositions de l'article L. 143-23 du code de l'urbanisme ;
- Autorisent le Président du PETR du Pays COB à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération ;
- Autorisent le Président du PETR du Pays COB à engager les dépenses liées aux missions afférentes à la présente délibération ;

## 4. Filière Bois Energie : Validation réponse à l'appel à projet ADEME concernant les équipements nécessaires à la mise en œuvre de la filière

Jean-Charles Lohé rappelle que la filière bois énergie engagée a pour objet d'apporter des solutions de chaufferie aux communes, notamment aux petites communes sans ingénierie et avec une capacité financière limitée. Il précise que cette action permet d'engager une sortie des énergies fossiles et accompagner les agriculteurs sur la gestion du bocage.

Jean-Charles Lohé donne la parole à Hervé Le Gall. Ce dernier (re)présente les actions portées par la filière bois énergie et indique que la SCIC Koad COB, en cours de structuration, aura besoin de 1 124 500 €uros de financements d'investissements pour limiter ensuite le prix de vente de la chaleur aux bénéficiaires des chaufferies bois.

Hervé Le Gall indique une opportunité de financement d'investissement pour la SCIC Kaod COB par l'intermédiaire d'un appel à projet de l'ADEME « structuration de filières de valorisation durable des haies ». Cet Appel à projet propose notamment des dotations pour les investissements en matériel qui seront nécessaires, dans les mois à venir, pour la filière bois du territoire. La date de réponse de cet appel à projet est fixée au 30 septembre 2024

La SCIC n'aura pas déposé ses statuts (en cours d'écriture) le 30 septembre. Il est ainsi proposé de répondre à l'AAP ADEME pour solliciter 50% des investissements suivants :

- 1 process de séchage des plaquettes (lieux de stockage) : 319 000 €uros
- Chariot télescopique et godet grand volume : 68 500 €uros
- Une partie d'ingénierie de structuration de la SCIC sur 3 ans : 50 000 €uros

Soit 218 750 €uros maximum

Il est précisé que l'un des critères de sélection des projets par l'ADEME est la notion de réponse collective. Ainsi il est soumis à débat des élu.e.s de porter candidature avec ALECOB et potentiellement EPCI en démarches d'acquisition de lieu de stockage en cours.

Après échanges, il est validé :

- D'approuver la réponse à l'appel à projet de l'ADEME pour un montant d'investissement de 218 750 €uros maximum dans la démarche de mise en œuvre de la filière bois énergie
- D'approuver une réponse collective à l'appel à projet de l'ADEME
- D'autoriser le Président du PETR du Pays COB à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération

## 6. SANTE : information sur la situation du CHRU de Carhaix et démarches

Jean-Charles Lohé indique que depuis le dernier comité syndical du 3 juillet 2024, il n'y eu aucune réponse officielle et/ou opérationnelle concernant la motion validée lors cette séance.

Il précise qu'un comité de suivi du protocole du 27 octobre 2023 concernant la sortie de crise et le développement du site carhaisien du CHRU est prévu le 16 octobre 2024 à 14H30 à la Préfecture de Quimper.

Il apparaît que la présence des élu.e.s du territoire COB est nécessaire lors de ce rendez-vous pour insister sur la nécessité du retour à 2 lignes d'urgences à Carhaix indispensables pour les habitants du territoire, les professionnels de santé et les collectivités locales.

Il précise que cette demande correspond uniquement au protocole, dont « l'objectif principal [...] consiste à rétablir le fonctionnement, reposant sur la présence de deux urgentistes 24h/24.»).

Cet enjeu reprend également l'engagement de l'ARS Bretagne de « maintenir un accès aux soins urgents de la population en moins de 30 minutes ».

La restriction de l'accès aux urgences sur le site hospitalier de Carhaix - 24h/24 et 7j/7j depuis 14 mois – est vécue comme une fermeture par les patients, concitoyens, les professionnels de santé et élus de notre territoire.

Jean-Charles Lohé insiste sur le principe constitutionnel d'accès au service public (dont la santé) d'équité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire français (cf article 1 de la Constitution Française).

**Après échanges, les élu.es délibèrent à l'unanimité pour :**

- ✓ **Relancer la centralisation des motions soumises aux communes et EPCI ;**
- ✓ **Inviter les élus du territoire à se rassembler devant la Préfecture de Quimper le 16 octobre 2024 à 14H30**

## 7. Calendrier des instances et actions du Pays COB

Jean-Charles Lohé donne la parole à Hervé Le Gall

Le directeur présente le calendrier suivant :

- 24 septembre : forum santé mentale des – de 30 ans /aux Halles de Carhaix 13H30-17H00
- 24 au 30 septembre : Formations SCIC Koad COB
- 26 septembre : Hin'COB : séance cinéma du film « La théorie du boxeur » au Grand Bleu de Carhaix ➔ thème agriculture et adaptation
- Octobre 2024 : Rédaction des statuts SCIC SA Koad COB
- 5 octobre : CLSM : Rando Course / Vallée de l'Hyères à Carhaix de 9H30 à 12H00
- Destination : Trail / Vallée de l'Hyères à Carhaix de 9H30 à 12H00
- du 5 au 20 octobre : CLSM : Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SIMS) sur l'ensemble des 5 communautés de communes

- 15 octobre : CoTech Mobilité ➔ travail sur la stratégie mobilité entre EPCI
- 16 octobre 2024 : Réunion de suivi du protocole CHRU / Quimper à 14H30
- 16 octobre : Bureau syndical PETR
- 17 octobre : Assemblée plénière d'engagement du CLSM
- 23 octobre : Comité syndical
- 14 novembre : Conférence des maires à 17H30 ➔ Pôle Santé
- 27 novembre **ou** 4 décembre : HIN'COB = journée santé, environnement et adaptation
- 11 décembre : Bureau syndical PETR
- 18 décembre 2024 : Comité syndical
- 15 janvier 2025 : Bureau syndical PETR
- 22 février 2025 : Journée Hin'COB pour présentation des études liées à l'adaptation climatique ➔ report du 28/09/2024

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Charles Lohé lève la séance à 19H20.